

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 1.10.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Speedero

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mousse de collage et remplissage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser en cas de chauffage.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



GHS08

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation de la peau.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation de la peau.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS08



GHS07

Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Diisocyanate de diphenylméthylène, isomères et homologues

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser en cas de chauffage.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation de la peau.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Prudence ! Le récipient est sous pression.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / le récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

Informations complémentaires

Contient de l'isocyanate. Peut provoquer des réactions allergiques.

Le récipient est sous pression. Protéger de l'ensoleillement direct et protéger des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Sans une ventilation suffisante, une formation de vapeurs explosives est possible.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB





PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

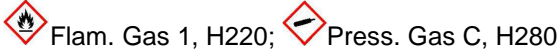
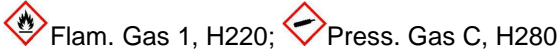
SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux

CAS: 9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthylène, isomères et homologues Carc. Cat. 3  Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373;  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	> 25%
CAS: 13674-84-5 Reg.nr.: 01-2119447716-31-XXXX	Phosphate de tris(2-chlor-1-méthyléthyle) Aquatic Chronic 3, H412	1 - < 25%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-XXXX	Diméthyléther  Flam. Gas 1, H220;  Press. Gas C, H280	1 - < 10%

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

CAS: 75-28-5	Isobutane	1 - < 10%
EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-XXXX		
CAS: 74-98-6	Propane	1 - < 10%
EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-21194853944-21-XXXX		

Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger, se référer à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements souillés et contaminés.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Garder au calme et couvrir.

Après inhalation:

Mettre la victime au repos à l'air libre. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Appeler immédiatement un médecin. Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes, y compris sous les paupières.

Après ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux : irrite les yeux. Irritant pour la peau et les voies respiratoires. Essoufflement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Assurer une bonne ventilation au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

En cas de fortes chaleurs ou d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées :

Dioxyde de phosphore
Oxydes d'azote (NO_x)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
Acide chlorhydrique (HCl)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire indépendant. Porter des vêtements de protection.

Autres recommandations:

Refroidir les fûts menacés à l'aide d'eau pulvérisée.
Précipiter les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes non-équipées.
Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas fumer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface, les nappes souterraines ou dans les égouts.
Ne pas déverser dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser figer et recueillir mécaniquement.
Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques (celles-ci peuvent enflammer les vapeurs organiques).
Assurer une bonne ventilation.
Éliminer les déchets contaminés selon les prescriptions en vigueur.
Nettoyer les emballages souillés selon les prescriptions environnementales en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.
Prévoir une ventilation suffisante au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ouvrir et manipuler le récipient avec prudence.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation (P362).

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas fumer.
Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
Utiliser des appareils protégés des explosions et des outils anti-étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker au frais. Respecter les prescriptions en vigueur concernant le stockage de récipients sous pression.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver au frais dans des fûts bien fermés et dans des endroits secs et bien ventilés. Protéger de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Température de stockage : < 50 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

CAS: 9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthylène, isomères et homologues (> 25%)

AGW 0,02 mg/m³

CAS: 115-10-6 Diméthyléther (1 - < 10%)

AGW 1900 mg/m³, 1000 ml/m³

8(II);DFG

CAS: 75-28-5 Isobutane (1 - < 10%)

AGW 2400 mg/m³, 1000 ml/m³

4(II);DFG

CAS: 74-98-6 Propane (1 - < 10%)

AGW 1800 mg/m³, 1000 ml/m³

4(II);DFG

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Effectuer régulièrement des mesures de concentration dans l'air.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et après la journée de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ou priser pendant le travail.

Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante. Filtre A.

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / la substance / la préparation. Vu la manque de tests, aucune recommandation au sujet du matériau des gants ne peut

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

être donnée pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques. Choisir le matériau des gants en fonction du taux de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

Protection du corps: Vêtements de protection. Protection complète de la tête, de la nuque et du visage.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Diverses
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Aérosol extrêmement inflammable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non applicable.
Auto-inflammation:	Non applicable..
Danger d'explosion:	Non applicable.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	0,95 g/cm ³ à 20 °C.
Densité apparente :	Non déterminé.
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble. Soluble dans de nombreux solvants organiques.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Risque d'inflammation en cas d'étincelles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable en conditions de stockage et d'utilisation normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réaction avec les amines.

Réaction avec les bases.

Réaction avec les acides ;

10.4 Conditions à éviter : Éviter les sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter les chaleurs fortes.

10.5 Matières incompatibles: Acides. Bases. Amines.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de fortes températures, les produits de décomposition suivants peuvent être formés : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

CAS: 13674-84-5 Phosphate de tris(2-chlor-1-méthyléthyle)

Oral LD50 1011-1824 mg/kg (rat)

Dermal LD50 > 2000 mg/kg (rat)

Inhalation LC50/4h > 5 mg/l (rat)

CAS: 9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthylène, isomères et homologues

Oral LD50 > 10000 mg/kg (rat)

Dermal LD50 > 5000 mg/kg (lapin)

CAS: 74-98-6 Propane

Inhalation LC50/4h 280000 ppm (rat)

LC50/4h 513 mg/l (rat)

CAS: 75-28-5 Isobutane

Inhalation LC50/4h > 50 mg/l (rat)

CAS: 115-10-6 Diméthyléther

Inhalation LC50/4h 163991 ppm (rat)

309 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Effet d'irritation de la peau et des muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Chez les personnes très sensibles, des réactions peuvent être induits par de très faibles concentrations d'isocyanate.

Indications toxicologiques complémentaires :

Les personnes allergiques à l'isocyanate, ainsi que les personnes qui souffrent d'asthme ou de problèmes respiratoires, ne devraient pas travailler avec de l'isocyanate.

De par le processus de calcul de l'ordonnance de classification générale de la CE relative aux préparations dans sa dernière version en vigueur, le produit présente les dangers suivants :

Néfaste pour la santé

Irritant

Carc. 2

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Phosphate de tris(2-chlor-1-méthyléthyle):

- LC50 (96h) : 56,2 mg/l (BRACHYDANIO RERIO)
- EC50 (48h) : 65/335 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
- EC50 (96h) : 73 mg/l (SELENASTRUM CAPRICORNUTUM)

Diisocyanate de diphenylméthylène, isomères et homologues:

- LC50 (96h) : > 1000 mg/l (autres organismes aquatiques)
- EC50 : > 100 mg/l (boue activée)

Propane:

- LC50 (96h) : > 1000 mg/l (poissons)

Diméthyléther:

- LC50 (96h) : > 1000 mg/l (poissons)
- LC50 (48h) : >4400 mg/l (daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques: en cas de manipulation et de stockage corrects, le produit ne présente pas de problèmes pour l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB: Aucune - **Substances PBT:** Aucune

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Élimination selon les prescriptions en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA 1950 Récipients sous pression, aérosols, aérosols inflammables

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



ADR, IMDG, IATA

Classe 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Attention : gaz.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: UN1950, récipients sous pression, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les directives concernant les femmes enceintes et les jeunes.

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations
--

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation de la peau.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation de la peau.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
- KSt: Coefficient d'explosion.
- LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
- LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
- LTE: Exposition à long terme.
- PNEC: Concentration prévue sans effets.
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STE: Exposition à court terme.
- STEL: Limite d'exposition à court terme.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List